Image not found or type unknown

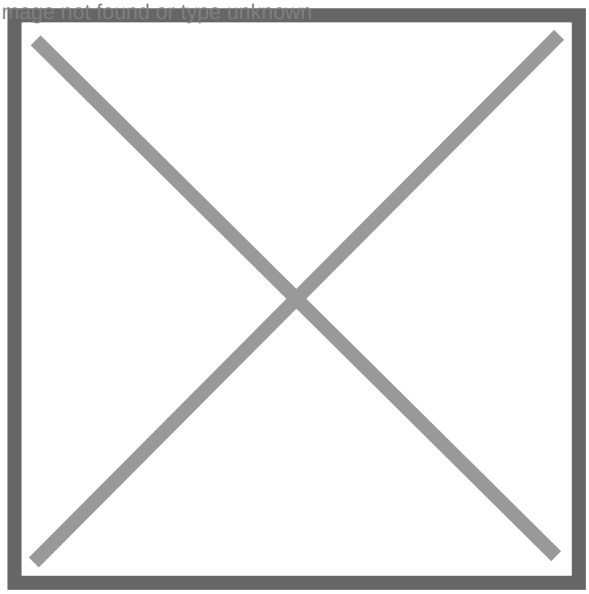

# Droit de garde et pension alimentaire

Par **papa a bout**, le **12/09/2012** à **21:17**

Bonjour,la femme avec qui je vivais en union libre a quitte volontairement et sans expications le domicile commun,a emmene notre fils,l'a change d'ecole et cela sans que je le sache car pretextant vouloir passer du temps avec sa mere .a ce jour notre fils vit avec moi a mon domicile et je suis le seul a subvenir aux besoins de notre fils depuis le depart de sa mere il y a 8mois.aujourd'hui elle demande la garde exclusive et une pension alimentaire,peut elle obtenir ce qu'elle demande aupres du juge aux affaires familliale,merci de vos reponses et conseils

Par **cocotte1003**, le **13/09/2012** à **13:02**

Bonjour, oui elle peut toujours demander et que cela soit accepté, l'enfant est jeune. A vous de démontrer au juge que vous assumez bien l'enfant (repas bain nourrice.....) et dans de bonnes conditions (chambre pour lui....). Essayez un accord amiable par écrit avec la maman par exemple sur une garde alternée, frais de transport, pension ..... ainsi vous présenterez un accord au juge il l'entérinera, cordialement

Par **papa a bout**, le **13/09/2012** à **18:27**

merci pour la reponse cocotte1003

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés